

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD
COMMUNE DE DUNEAU

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 Mars 2021**
* * * * *

Date de la convocation : 23/03/2021
Date d'affichage : 23/03/2021

Nombres de Conseillers
- En exercice : 15
- présents : 15

L'an deux mil vingt et un, le 30 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Salle des associations, en séances publiques, sous la présidence de CIRON Joël, Maire

Etaient présents : M. CIRON Joël, Maire, Mmes : AHIER Brigitte, BLOT-ANDRÉ Marianne, CHOPLIN Annie, LEWIK Clémence, MARY Annie, PASTEAU Isabelle, SARRY Céline, MM : GANDON Jérôme, GUEHO Nicolas, PHILIPPOT Sébastien, POUTOIRE Dominique, ROULLEAU Vincent, TIMMERMAN Michel, VALLÉE Jérémy

Secrétaire de séance : VALLÉE Jérémy

**BUDGET COMMUNE
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le compte administratif 2020 de la commune comme suit :

Dépenses de fonctionnement : Prévues 612 425,00 € Réalisées 451 337,12 €
Recettes de fonctionnement : Prévues 612 425,00 € Réalisées 606 761,24 €

Dépenses d'investissement: Prévues 282 794,00 € Réalisées 105 014,61 €
Recettes d'investissement : Prévues 282 794,00 € Réalisées 167 042,75 €

**BUDGET COMMUNE
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le compte de gestion 2020 de la commune.

**BUDGET COMMUNE
AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Joël CIRON,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, le 30 mars 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :

Au titre des exercices antérieurs :

(A) Excédent : **139 281,21**

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent : **155 424,12**

Soit un résultat à affecter (s'il est supérieur à 0)

(C) = (A) + (B) 139 281,21 + 155 424,12 = 294 705,33

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 47 175,00

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à : 78 136,43

C = 216 568,90 (294 705,33 - 78 136,43)

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser :

(D) : Recettes +167 042,75 – Dépenses +105 014,61 – Report -87 011,43 = - **24 983,29**

Solde des restes à réaliser en investissement :

Déficit de 6 805,00

-affectation au déficit d'investissement reporté ligne DI c/001= 24 983,29

AFFECTATION OBLIGATOIRE :

Solde : (G) = C-D + 216 568,90 – 24 983,29 = + 191 585,61

Affectation complémentaire éventuelle (si G>0)

-affectation en réserve RI c/1068 = 31 788,29

-affectation à l'excédent de fonctionnement reporté ligne RF c/002= 184 780,61

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'affectation de résultat ci-dessus.

BUDGET LOTISSEMENT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le compte administratif 2020 du Lotissement du Champ de la Grange comme suit :

Dépenses de fonctionnement : Prévues 383 221,00 € Réalisées 184 498,89 €

Recettes de fonctionnement : Prévues 383 221,00 € Réalisées 193 668,69 €

Dépenses d'investissement: Prévues 357 887,00 € Réalisées 173 548,69€

Recettes d'investissement : Prévues 357 887,00 € Réalisées 184 498,89 €

**BUDGET LOTISSEMENT
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le compte de gestion 2020 du Lotissement du Champ de la Grange.

**BUDGET LOTISSEMENT
AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Joël CIRON,
Après avoir entendu le compte administratif du Lotissement du Champ de la Grange de
l'exercice 2020, le 30 mars 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :

Au titre des exercices antérieurs :

(A) Excédent : **150 309,43**

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent : **9 169,80**

Soit un résultat à affecter (s'il est supérieur à 0)

(C) = (A) + (B) 150 309,43 + 9 169,80 = 159 479,23

*Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement
(023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 173 388,00*

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à : 0

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser :

(D) : Recettes + 184 498,89 – Dépenses + 173 548,69 - report - 173 387,72 = - **162 437,52**

Solde des restes à réaliser en investissement : 0

-affectation au déficit d'investissement reporté ligne DI c/001= 162 437,52

AFFECTATION OBLIGATOIRE :

Solde : (G)= C-D + 159 479,23 – 162 437,52 = - 2 958,29

Affectation complémentaire éventuelle (si G>0)

-affectation en réserve 1068 = 0

-affectation à l'excédent de fonctionnement reporté ligne RF c/002= 159 479,23

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'affectation de résultat ci-dessus.

**SIVOS DE BEILLÉ-DUNEAU
MODIFICATION DES STATUTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Monsieur Michel TIMMERMAN, Président du SIVOS de Beillé-Duneau, un courrier notifiant la modification des statuts du syndicat et expose le contenu des délibérations 2020-13 et 2020-18:

- Précision du nombre exact de délégués : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants par commune.
- Composition du bureau : un président, un ou plusieurs vice-présidents et des membres.
- Le SIVOS soumet la participation financière annuelle demandée à chaque commune pour qu'elle en prenne acte par délibération en conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte de la modification des statuts du SIVOS de Beillé-Duneau.

**SIVOS DE BEILLÉ-DUNEAU
PARTICIPATION FINANCIERE 2021**

Monsieur le Maire Informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Michel TIMMERMAN, Président du SIVOS de Beillé-Duneau, une information soumise à délibération : la dotation financière de l'année 2021. Il donne lecture au Conseil Municipal de la délibération 2021-08 du syndicat statuant sur le montant annuel de cette dotation soit 74 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte et accepte la participation financière de 74 000 € demandée par le SIVOS de Beillé-Duneau pour l'année 2021.

ATELIER LOISIRS

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 4 février 2021, il informait que la mairie allait rembourser l'association "Atelier Loisirs" d'un montant de 95,85€ pour les frais de décorations de table du repas du 8 mai 2020. Néanmoins, la Trésorerie a rejeté le paiement en expliquant que la commune devait délibérer pour justifier, à titre exceptionnel, le remboursement d'un achat effectué par un tiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte de rembourser, à titre exceptionnel, la somme de 95,85€ à l'association "Atelier Loisirs" pour l'achat de décorations destinées au repas du 8 mai 2020, correspondant aux trois factures suivantes :

- VBS Loisirs Créatifs	70,29€
- Créativité	20,25 €
- Créativité	5,31€

GRDF REDEVANCE "R1" 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrat de concession a été signé le 01/11/2013 avec la société GRDF pour la distribution de gaz naturel. Ce contrat a été conclu pour une durée de 30 ans et prévoit le versement chaque année d'une redevance de fonctionnement dite "R1". Cette redevance est pour l'année 2021 d'un montant de 1 021,90€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte de recevoir la somme de 1 021,90€ correspondant à la redevance de fonctionnement "R1" pour l'année 2021,

Autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette au nom de la société GRDF.

DEVIS CORDIER DEBROUSSAILLAGE ET FAUCHAGE ANNEE 2021

Monsieur Dominique POUTOIRE présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise CORDIER pour les travaux de fauchage et de débroussaillage à effectuer en 2021, d'un montant de 6 165 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide le devis de l'entreprise CORDIER d'un montant de 6 165€ HT pour le fauchage et le débroussaillage en 2021.

INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il existe une indemnité dite de gardiennage des églises communales pouvant être allouée à une personne visitant l'église à des périodes rapprochées. Cette indemnité est de 479,86€ pour une personne résidant dans la commune et de 120,97€ pour une personne ne résidant pas dans la commune.

Monsieur le Maire précise que la commune de Duneau alloue jusqu'à aujourd'hui cette indemnité au prêtre de Connerré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte de verser l'indemnité de gardiennage des églises communales d'un montant annuel de 120,97€ pour les années 2020 et 2021 au prêtre de Connerré, François BAILLY.

NUMEROTATION DE PARCELLES POUR LES NOUVELLES HABITATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de numéroter des parcelles qui ont fait l'objet d'une division foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide la numérotation suivante :

- 1 bis rue Haute
- 1 bis rue Saint Cyr
- 2 bis rue des Charmilles
- 11 ter route des Planches

Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches administratives relatives à cette décision.

ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRE PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter une parcelle de terre située route des Planches pour faciliter l'accès à un fossé enclavé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte l'achat d'une parcelle de terre vendue par Monsieur et Madame RAT, à l'euro symbolique, route des Planches,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Deux avenants ont été signés pour les travaux de voirie 2020 réalisés par la société EIFFAGE sur la VC 405, l'un de 3 960€ HT et l'autre de 2 700€ HT.
- Les deux intervenants du CAUE ont rendu l'étude d'aménagement du Bourg, celle-ci prend en compte les remarques formulées par le conseil municipal lors de la réunion du 23 février 2021.

TOUR DE TABLE

- Annie MARY questionne sur un éventuel problème de chauffage à l'école de Beillé. Michel TIMMERMAN précise que l'ancienne chaudière est effectivement tombée en panne et que la nouvelle a été livrée.
- Sébastien PHILIPPOT demande si des travaux sont envisagés au chemin du Pressoir.
- Isabelle PASTEAU informe qu'un technicien interviendra le mardi 6 avril au chemin de la Croix Blanche pour l'installation des poteaux de la fibre optique.
- Annie CHOPLIN questionne au sujet du repas du 8 mai 2021. Il est décidé que le repas est reporté.
- Marianne BLOT-ANDRE alerte sur le mauvais état du chemin des caves.
- Michel TIMMERMAN se tient disponible pour présenter le budget du SIVOS de Beillé-Duneau aux conseillers qui le souhaitent.

Les membres présents ont signé le procès verbal de séance.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 8 avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h40,
Le Maire, Joël CIRON

